

FUSIONS & ACQUISITIONS

La première revue des rapprochements d'entreprises



KIT MÉDIA 2014



Fusions & Acquisitions
105, rue de l'Abbé-Groult 75015 Paris France
Tél. : + 33 (0)9 80 08 63 25 – Fax. : + 33 (0)9 80 08 63 26

Contact publicité : Caroline Hauss 06 03 57 90 12
pub@fusions-acquisitions.fr

www.fusions-acquisitions.fr

LA PREMIÈRE REVUE FRANÇAISE DES RAPPROCHEMENTS D'ENTREPRISES

FONDÉ en 1987, *Fusions & Acquisitions* est une revue bimestrielle dédiée aux opérations de M&A, de buy-out et de joint-venture dans tous leurs aspects (financiers, juridiques, fiscaux, etc.). Elle dissèque non seulement l'actualité du marché français mais aussi les principales opérations ayant eu lieu à l'étranger. Notre rubrique « Le carnet » recense toutes les nominations de la profession, tant au niveau des entreprises que de ses conseils. Parmi nos articles dédiés à l'actualité des M&A et du buy-out, nous publions des études de cas, des analyses juridiques et fiscales, des avis d'experts dans différents domaines. Le magazine est particulièrement réputé pour sa base de données consacrée aux opérations de M&A qui recense les deals depuis 1991. Dans chaque numéro, nous publions la liste des transactions impliquant au moins une entreprise française (cible, acquéreur ou cédant). Grâce aux index détaillés, le lecteur trouve facilement les informations qui l'intéressent.

Fusions & Acquisitions publie également les statistiques annuelles du marché français des M&A ainsi que le palmarès des banques d'affaires, regroupés au sein du « Récapitulatif annuel des M&A », un numéro hors série de plus de 120 pages.

Rédactrice en chef

Marina Guérassimova

Conseil rédactionnel

Noël Albertus (PricewaterhouseCoopers), Dominique Auburtin, (Financière de Courcelles), Séverin Brizay (JPMorgan), Jérôme Calvet (Nomura), Bruno Cavalié (Racine), Pierre-Yves Chabert (Cleary Gottlieb Steen & Hamilton), Jean-Baptiste Charlet (Morgan Stanley), Pierre Deroux (Financière de Courcelles), François Germain (Sociétex) Virginie Lazès (Bryan, Garnier & Co), Claude Lebescond (Calyon), Vincent Paul-Petit (Ernst & Young) Matthieu Pigasse (Lazard), Aline Poncelet (Paul Hastings), Alain Renaud (HSBC), Gwénaél de Sagazan (DC Advisory Partners), Richard Thil (Rothschild)

NOTRE DIFFUSION

Le magazine est distribué par abonnements, en vente en ligne mais également lors des congrès et manifestations professionnelles, sur les salons...

Diffusion : 3 000 exemplaires par parution. **Lecteurs** : 5 000 par parution

NOS LECTEURS

- l'élite financière et notamment les PDG et DAF des entreprises françaises et internationales du CAC 40 et du SBF250 ;
- les banquiers et avocats d'affaires ;
- la grande majorité des professionnels ;
- du secteur du conseil en M&A ;
- les étudiants des grandes écoles.

LES PUBLICATIONS

Magazine bimestriel

avec six publications par an et chaque année le **récapitulatif annuel** diffusé à plus de 5 000 ex. En 2014, **numéro spécial 25 ans** du magazine.

LE NOUVEAU SITE WEB

Disponible début 2014, le site web a totalement été refondu et modernisé.

TARIFS PUBLICITAIRES MAGAZINE

EMPLACEMENTS	SURFACE UTILE	BORDS PERDUS	PRIX HT
4° de couverture	210 /270	220/280	1 700 €
2° de couverture	210 /270	220/280	1 550 €
3° de couverture	210 /270	220/280	1 200 €
Page 4 (face au sommaire)	210 /270	220/280	950 €
Page quadrichromie	210 /270	220/280	850 €
1/2 page quadrichromie	210/135 largeur 105/270 hauteur	220/145 largeur 115/280 hauteur	490 €
1/4 de page quadrichromie	105/135	115/145	350 €
Double page	420/270	430/280	1 300 €

FORMATS

NB : Prévoir 5 mm supplémentaires sur chaque coté



Simple page format rogné :
210 L x 270 H mm
Format non rogné :
220 L x 280 H mm



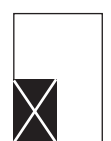
Double page format rogné :
420 L x 270 H mm
Format non rogné :
430 L x 280 H mm



1/2 page largeur
format rogné :
210 L x 135 H mm
Format non rogné :
220 L x 145 H mm



1/2 page hauteur
format rogné :
105 L x 270 H mm
Format non rogné :
115 L x 280 H mm



1/4 page largeur
format rogné :
105 L x 135 H mm
Format non rogné :
115 L x 145 H mm



TARIFS SITE

Format pavé :
largeur : 300 px
hauteur : 250 px minimum
CPM brut : 100 € H.T.

Bandeau newsletter (exclusif)
120 € par newsletter

CALENDRIER DES PARUTIONS 2014 REMISE DES DOCUMENTS : J-15

NUMÉROS	PARUTION	ÉLÉMENTS TECHNIQUES
n° 276 janvier/février	18-janv	05-janv
n° 277 mars/avril	08-mars	25-févr
n° 278 mai/juin	17-mai	02-mai
n° 279 juillet/août	16-juil	08-juil
n° 280 septembre/oct.	17-sept	02-sept
n° Spécial Hors-série	17-sept	02-sept
n° Spécial Récapitulatif	15-oct	02-oct
n° 281 novembre/déc.	04-nov	25-oct

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Fichier : PDF 300 DPI CMJN
avec les traits de coupe au format de parution
Fonds perdus : 5 mm.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GÉNÉRALITÉS - L'annonceur est le seul responsable du libellé de son annonce vis-à-vis du tiers. Le magazine ne peut être rendu ou tenu à dommages-intérêts des conséquences d'erreur ou omission dans la composition, la traduction ou la mise en place des insertions. Les défauts d'impression qui n'altèrent ni le sens, ni le contenu d'une insertion ne peuvent motiver le refus de son paiement, même partiel, ni donner droit à une insertion aux frais du support, ou à une indemnisation sous quelque forme que ce soit.

Le texte de l'insertion remis par le client, a été conçu et rédigé par lui. La direction de l'édition n'a aucun moyen ni pouvoir de le vérifier. En conséquence, le client dégage expressément le magazine de toutes responsabilités qu'il pourrait encourir, notamment en égard à la législation sur la publicité mensongère.

PRIX - Les prix s'entendent hors taxes. Impôts, taxes, documents d'exécution sont à la charge de l'annonceur. Les sociétés éditrices et régies se réservent le droit de les modifier sans préavis en fonction et en proportion du tirage du support et des coûts de matière première.

REMISE PROFESSIONNELLE - Une remise professionnelle de 15 % sera consentie à tout annonceur utilisant les services d'un mandataire et retournera à l'éditeur une attestation de mandat. Cette remise sera calculée sur le net facturé après déduction des dégressifs et remises. Pour les agences étrangères agissant pour le compte d'un annonceur étranger la commission est de 15 % sur le net.

REMISE DES DOCUMENTS - Ils doivent être remis au magazine 15 jours avant parution. Dans le cas d'un contrat comportant plusieurs insertions, l'insertion précédente sera automatiquement reconduite si un nouveau document n'est pas parvenu dans les mêmes délais avant parution.

PUBLICITÉ RÉDACTIONNELLE - Toute publicité de type rédactionnel portera impérativement la mention « Publicité », « Publi-info » ou « Communiqué ».

TECHNIQUE - Les frais techniques (création de visuel) sont à la charge de l'annonceur. La signature du bon à tirer entraîne l'acceptation définitive de l'insertion par l'annonceur. Tout bon à tirer ou bon à exécuter demandé par l'annonceur ou son mandataire et non visé par lui 48 heures après l'envoi de ce bon à tirer implique l'accord de l'annonceur et dégage la responsabilité du magazine.

ANNULATION - La suppression d'une ou plusieurs insertions en cours de campagne entraînera l'annulation des tarifs préférentiels éventuellement négociés et une refacturation proportionnelle aux annonces déjà parues sera facturée. Les suspensions, annulations ou reports de parutions devront, pour être acceptés, être notifiés par pli recommandé avec A.R. au plus tard 8 semaines avant parution.

En cas de non réception des éléments techniques dans les délais prévus par l'éditeur, le visuel d'une précédente parution sera repris.

Sans visuel récupérable le montant correspondant à une insertion complète sera facturé.

RÉCLAMATION - Toute réclamation doit être effectuée par écrit dans la semaine suivant la parution de l'insertion.

EXCLUSIVITÉ - Sauf accord du journal, le visuel de publicité utilisé pour la 1^{ère} de couverture est une exclusivité du magazine.

CONDITIONS DE PAIEMENT - Par traite acceptée ou chèque à 45 jours fin de mois. Paiement avant parution - 1,5 %. Tout règlement s'effectue à l'ordre des Editions Quantum, le paiement dû à la parution de la publicité est exigible à réception de la facture. Néanmoins un paiement comptant pourra être exigé de tout nouveau client ou de tout client ayant eu un incident de paiement dans les 5 ans précédents, ou encore de tout client dont la solvabilité serait incertaine.

Les paiements par chèques ou par traites sont acceptés. Les refus d'acceptation de nos traites ou le défaut de paiement d'un effet à son échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance, sans mise en demeure préalable. Sans préjudice de l'exigibilité immédiate, des intérêts de retard sont dus au taux de 1,5 % plus taxes par mois et courent de plein droit :

- dès la date d'échéance d'un effet impayé et ce même en l'absence de protêt ou de mise en demeure,
- dès l'échéance fixée conventionnellement dès le non-respect.

Tous les frais de contentieux et de procédures judiciaires sont à la charge du débiteur.

En outre, après mise en demeure infructueuse par lettre recommandée, l'acheteur s'engage à payer à titre d'indemnité et de clause pénale, conformément aux dispositions de l'article 1226 du Code Civil, une majoration dont le montant sera égal à 10 % du principal restant dû.

Toute contestation sera de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.